

2009 et la pénurie de MDMA

Nestor Hervé / Pistes (Paris)

Les observations du dispositif Trend mettent en évidence trois phénomènes marquants pour l'année 2009 : l'extension géographique de l'usage de crack, le développement de l'usage de kétamine ainsi qu'un bouleversement du marché des drogues de synthèse provoqué par la pénurie de MDMA.

L'OFDT a publié dans le n°73 de sa revue *Tendances* une synthèse des principaux résultats du 11^e exercice de son dispositif Trend (Tendances récentes et nouvelles drogues)¹.

Le dispositif apporte des informations sur l'augmentation de la disponibilité de la cocaïne, la réinscription de l'héroïne dans le paysage, ainsi que sur la plus grande proportion d'usagers jeunes, féminins et/ou précaires, et insiste en particulier sur l'émergence de points de vente de crack en dehors de la région parisienne, notamment à Rennes, Toulouse et Metz.

De la MDMA au mCPP

Mais le fait marquant de cette édition concerne les consommations dans l'espace festif. Il apparaît en effet que l'importante pénurie de MDMA, que ce soit sous forme de poudre ou de comprimé, apparemment due à "la destruction massive au Cambodge d'un précurseur indispensable à sa fabrication, le safrole", a entraîné son remplacement partiel par le mCPP (métha-chloro-phenyl pipérazine), décelé pour la première fois en France en décembre 2004 et non classé comme stupéfiant.

Le mCPP a ainsi été retrouvé dans 70 % des comprimés présentés comme de l'ecstasy et 10 % des poudres présentées comme de la MDMA en 2009, selon les données analysées dans le cadre de Sintés (système d'identification national des toxiques et substances). Autre produit ayant "profité" de cette pénurie, le 2C-B, un stimulant synthétique, et, à un degré moindre, ses "cousins" comme le 2C-D et 2C-E, des analogues légaux, mais aussi la méthylone, la fléphrédone, la FMP, le DOB et DOC, la I-PEA ou la pFPP, et, *last but not least*, la méphédronne, médiatisée au début de l'année 2010 puis interdite en juin de la même année.

Néanmoins, selon Emmanuel Lahaie, pharmacien en charge de Sintés à l'OFDT, "la principale nouveauté de ces "legal highs" est leur disponibilité et l'étendue de l'offre que permet internet. Ils ne sont pas considérés comme apportant de nou-

velles sensations par rapport aux produits qu'ils sont censés imiter comme la MDMA, la cocaïne, ou l'amphétamine, qui demeurent les substances de référence". De plus, "l'engouement pour ces "legal highs" dans l'espace festif habituellement consommateur d'ecstasy ou d'amphétamine reste pour l'instant relativement restreint". Cette effervescence du marché des drogues de synthèse est sans doute à rapprocher des récentes annonces de saisies effectuées par les douanes. Celles-ci ont en effet constaté dans leur bilan 2010 une hausse des saisies de ce type de produits. Et la tendance semble perdurer : le 25 février 2011, 52 kg de 4-MEC, un dérivé de la méphédronne, ont été saisis en provenance de Chine. Cependant, le plus souvent, la destination finale n'était pas le marché français mais l'Europe du Nord.

Un nouveau public pour la kétamine

L'autre fait notable touchant l'espace festif est lié à l'usage de kétamine. Anesthésique détourné pour ses propriétés hallucinogènes et dissociatives, ce produit était jusqu'à présent consommé en France par des personnes appartenant à un milieu minoritaire et "bien circonscrit", "fréquentant l'espace festif alternatif, notamment les travellers, composé généralement d'usagers de substances expérimentées". Or, cet usage déjà ancien aurait entraîné un processus de "domestication" du produit : notamment une meilleure maîtrise des liens entre dose et effets, améliorant par là-même l'image liée à la kétamine.

Allié à un accroissement de sa disponibilité, ce changement d'image expliquerait donc la diffusion du produit auprès d'usagers plus jeunes, en particulier ceux en situation d'errance.

En outre, l'usage commence à affecter d'autres milieux comme celui des clubs, notamment dans le cadre du clubbing homosexuel ou des soirées privées, mais aussi parmi des "usagers précarisés de l'espace urbain". "La nouvelle dynamique de diffusion du produit est à surveiller de près", conclut *Tendances*.

¹ Gandilhon M, Cadet-Tairou A, Lahaie E, Chalumeau M, "Drogues illicites : les observations du dispositif Trend en 2009", *Tendances* n° 73, décembre 2010